

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 26/08/2024 - 116253 - 1999 B 10808 - 572 015 246 - BOUYGUES

BOUYGUES

Société Anonyme au capital de 378 957 297 €

Siège social : 32 avenue Hoche – 75008 PARIS

572 015 246 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi six mai à neuf heures trente,

Les membres du conseil d'administration se sont réunis au siège social de Bouygues situé 32 avenue Hoche à PARIS (75008), sur convocation du Président.

Étaient présents :

- Martin BOUYGUES, Président du conseil d'administration,
- Olivier BOUYGUES, administrateur,
- Charlotte BOUYGUES, représentant SCDM, administratrice,
- William BOUYGUES, représentant SCDM Participations, administratrice,
- Clara GAYMARD, administratrice,
- Bernard ALLAIN, administrateur représentant les salariés,
- Béatrice BESOMBES, administratrice représentant les salariés,
- Félicie BURELLE, administratrice,
- Pascaline de DREUZY, administratrice,
- Raphaëlle DEFLESSELLE, administratrice représentant les salariés actionnaires,
- Benoît MAES, administrateur,
- Alexandre de ROTHCHILD, administrateur.
- Michèle VILAIN, administratrice représentant les salariés actionnaires,
- Matthieu DURAND, représentant du comité social et économique.

Assistaient à la réunion :

- Olivier ROUSSAT, Directeur général,
- Pascal GRANGÉ, Directeur général délégué et Directeur financier,
- Edward BOUYGUES, Directeur général délégué et Président de Bouygues Telecom,
- Cyril BOUYGUES, invité permanent,
- Pascal MINAULT, Président-directeur général de Bouygues Construction,
- Emmanuel DESMAIZIERES, Directeur général de Bouygues Immobilier
- Jérôme STUBLER, Président d'Equans,
- Pierre VANSTOFLEGATTE, Directeur Général de Colas,
- Rodolphe BELMER, Président-directeur général de TF1,
- Benoît TORLOTING, Directeur général de Bouygues Telecom,
- Pierre AUBERGER, invité,
- Jean-Manuel SOUSSAN, invité,
- Didier CASAS qui assure le secrétariat du conseil.

Était représentée :

- Rose-Marie VAN LERBERGHE, administratrice, par Martin BOUYGUES,

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le conseil peut valablement délibérer.

GOUVERNANCE : CONSTATATION DE LA DÉSIGNATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS AU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS

Les mandats de Béatrice Besombes et de Bernard Allain, administrateurs représentant les salariés, arriveront à échéance le 16 juin 2024.

Réuni le 11 avril 2024, le Comité de Groupe France a désigné Caroline Jegu (Bouygues Construction) et Jean-Michel Gras (Equans) en qualité d'administrateurs représentant les salariés, pour une durée de deux ans qui prendra effet le 16 juin 2024, soit à l'expiration du mandat de Béatrice Besombes et de Bernard Allain.

Le conseil d'administration prend acte de la désignation de Caroline Jegu et de Jean-Michel Gras en qualité d'administrateurs représentant les salariés à effet du 16 juin 2024, en remplacement de Béatrice Besombes et de Bernard Allain.

Conformément à l'article 15 des statuts, le Conseil d'administration fixe la composition de ses comités. Le Code AFEP-MEDEF et le règlement intérieur du Comité de sélection et des rémunérations prévoient que ce Comité comporte un administrateur représentant les salariés.

Le comité de sélection et des rémunérations est actuellement composé de : Pascaline De Dreuzy (administratrice indépendante), Benoit Maes (administrateur indépendant) et Bernard Allain.

Entrée dans le groupe en 1985, Caroline Jegu est directrice adjointe au sein de la Direction des ressources humaines de Bouygues Construction. Elle est une spécialiste des rémunérations.

Le conseil d'administration décide de nommer Caroline Jegu en qualité de membre du Comité de sélection et des rémunérations, à effet du 16 juin 2024, en remplacement de Bernard Allain.

POUVOIRS

Le conseil confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et le présenter quand nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



EXTRAIT